

CHANT

Applicable à la rentrée 2019-2020 .CP du 15 nov 2018 complété au CP du 16 mai 2019.

OBJECTIFS DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

Le CNSMD de Lyon est un lieu de formation pour les jeunes artistes se destinant aux métiers référencés de la musique et de la danse. En ce qui concerne la musique, les métiers se déclinent en quatre spécialités : l'interprétation vocale ou instrumentale, la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux, la création musicale et la culture musicale.

Le chant est une discipline principale de la première spécialité.

Le cursus d'interprétation vocale proposé par le CNSMDL permet de maîtriser les répertoires les plus variés de la musique occidentale et de s'ouvrir aux musiques d'autres horizons, ainsi qu'à la pratique de l'improvisation. Il prépare les étudiants aux métiers d'interprète (maîtrise de son instrument dans un vaste corpus de répertoires) aux métiers de l'enseignement artistique, aux actions de médiation et de promotion de la musique dans la société actuelle. Il favorise l'insertion professionnelle.

Les compétences et connaissances visées sont :

- la maîtrise de l'outil vocal par une utilisation optimale de sa personne,
- une connaissance des éléments théoriques qui fondent les différents langages musicaux interprétés,
- une capacité à développer sa créativité dans le cadre de répertoires préexistants ou nouveaux, ainsi que dans le domaine de l'improvisation,
- une solide maîtrise des techniques en lien avec la pratique vocale et l'art de la scène
- une bonne connaissance anatomique du fonctionnement de la voix
- la capacité d'intégrer rapidement un ensemble
- la connaissance du milieu professionnel et de ses exigences
- une capacité à définir et à réaliser des projets musicaux variés
- une capacité de planification du travail et un sens de la responsabilité, afin de répondre à des engagements précis dans un temps donné, parfois court.
- une capacité à formuler des évaluations critiques dans le domaine de l'interprétation, y compris dans son propre travail artistique
- une culture musicale et artistique approfondie
- une capacité à mener des travaux de recherche et à en communiquer les résultats, oralement et par écrit
- une capacité à réfléchir sur la place et l'évolution de la musique dans la société,

et, plus généralement, les compétences et connaissances citées

- dans le Référentiel d'activités professionnelles et de certification "métiers instrumentistes-chanteurs", (annexe de l'arrêté du 1er février 2008 relatif au DNSPM, publié au J.O. du 9 février 2008).
- et dans le référentiel de connaissances et de compétences du département de 2^e cycle exposé ci-dessous (partie 2^e cycle).

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cursus de chant est organisé en trois cycles :

un 1^{er} cycle de trois ans conduisant à l'attribution du DNSPM, Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (*Bachelor*) avec deux parcours complémentaires possibles :

- un conduisant à l'obtention du DE
- un conduisant à l'attribution de la licence par l'université Lyon 2

un 2^e cycle de deux ans conduisant à l'obtention d'un diplôme conférant le grade de Master

un 3^e cycle se déclinant sous deux formes différentes :

- un doctorat Recherche et pratique (3 ans) en partenariat avec l'école doctorale 3LA.
- un 3^e cycle "*Artist diploma*" (1-2 ans) contractualisé sur projets artistiques au CNSMD.

PREMIER CYCLE

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)

Il est constitué d'un parcours de formation conduisant à l'obtention du **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)**, ainsi qu'un parcours facultatif de formation au **Diplôme d'État de professeur de musique**.

Les parcours d'études, à temps plein, sont de six semestres pour l'obtention du DNSPM et pour l'obtention du DE, les deux premiers semestres étant communs. Toutefois, l'organisation globale du cursus tient compte du profil de l'étudiant, de ses compétences et connaissances acquises ou à acquérir, de son projet d'études, de ses objectifs et centres d'intérêts. Une procédure de validation des acquis antérieurs (VAA) est mise en place par l'établissement, suite à laquelle le cursus est défini et suivi en étroite collaboration par l'équipe pédagogique et l'étudiant.

Les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement, articulées entre elles en fonction des compétences visées, donnant lieu à l'obtention de points de crédits (ECTS : *European Credit Transfert System*, système européen de transfert de crédits).

1 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)

Conditions d'admission

L'admission dans le 1^{er} cycle se fait par voie de concours. Les candidats doivent présenter une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les candidats doivent préparer un programme de 8 œuvres de leur choix, réparties comme suit :

- 4 airs extraits d'opéras, oratorios ou cantates ou airs de concert d'époques différentes dont au moins un air en français
- 4 Lieder ou mélodies dont une française

Ce programme comporte l'usage de 3 langues différentes dont le français.

- épreuve d'admissibilité :

le candidat interprète 2 œuvres :

- le candidat choisit lui-même une des pièces,
- l'autre pièce est imposée par le jury.

A la proclamation des résultats de l'admissibilité, le jury donne aux candidats admissibles les titres des 2 pièces qu'ils devront interpréter à l'épreuve d'admission.

- épreuve d'admission :

- une épreuve de formation musicale comprenant un écrit et un oral (déchiffrage)
- un cours / entretien d'environ un quart d'heure avec l'un des professeurs de chant du CNSMDL et un membre du jury
- l'interprétation de deux œuvres choisies par le jury
- la lecture devant le jury d'un court texte en français

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de 6 semestres. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement qui suivent une organisation par années et par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis (voir grille).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

- discipline principale :
 - cours avec le professeur de chant
 - et cours avec le professeur associé chef de chant
- musique d'ensemble
- séminaires, master-classes et projets d'ensemble (dont diction)
- examen de fin de 1er cycle (semestre 6)

UE 2 : unité d'enseignement de connaissances et pratiques associées

- déchiffrage 1^{ère} et 2^e année
- selon résultats du Concours d'entrée et du Bilan d'orientation de Culture : formation musicale en 1^{ère} et 2^e année **ou** Initiation à l'analyse en 1^{ère} année **ou** Validation de l'Initiation à l'analyse par le Bilan d'orientation de Culture
- piano complémentaire
- Travail scénique
- musique ancienne avec chef de chant au clavecin

UE3 : unité d'enseignements transversaux

- Travail corporel
- Sensibilisation à la pédagogie en 1^{ère} année
- Initiation à l'improvisation en 1^{ère} année
- Langue vivante en 1^{ère} et 2^e année
- 4 ou 3 semestres de disciplines de Culture (auxiliaires- selon résultats du Bilan d'orientation de Culture en 2^e et 3^e année, à choisir chaque semestre parmi : Analyse appliquée / Analyse XXe et XXIe siècles / Ars Musica / Art et civilisation/ Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture musicale / Ethnomusicologie / Histoire de la Musique
- Aspects pratiques du métier en 2^e et 3^e année

UE4 : unité d'enseignements optionnels

Pas d'UE 4 en 1^{ère} année (semestres 1 et 2)

Au choix en 2^e et 3^e année :

- Toutes les matières enseignées au CNSMD hors cours individuel d'une matière principale
- Les cours proposés par les partenaires CHEL(s) – Collège des Hautes Études Lyon Science(s),
- A partir du 4^e semestre pour les étudiants en parcours DE : les enseignements du DE de professeur de musique suivies pendant le semestre de l'UE4
- En 3^e année pour les étudiants inscrits en licence dans le cadre du partenariat avec l'Université Lyon 2 : les cours proposés aux musiciens.

Conditions de délivrance du DNSPM

Le 1^{er} cycle est sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 points de crédits. Le DNSPM est un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6.

2 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat option musique, en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats au parcours DE doivent avoir validé les deux premiers semestres du parcours DNSPM du CNSMDL et être en règle vis-à-vis de ce cursus. Ils doivent en outre avoir satisfait à un examen d'admission comprenant la rédaction d'un écrit et un entretien.

Scolarité

Le parcours DE articulé au DNSPM est organisé en 4 semestres complémentaires. Les semestres 1 et 2 du parcours spécifique au DE doivent nécessairement se suivre. La fiche cursus spécifique DE précise les objectifs et le contenu de la formation.

Conditions de délivrance du DE

Le parcours est sanctionné par le Diplôme d'Etat de professeur de musique, délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 crédits. Le DE est un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6.

3 – Complément d'enseignement conduisant à l'obtention de la licence en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats à la licence "Arts, lettres, langues mention musique" doivent avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement de leurs deux premières années de DNSPM.

Scolarité

Le complément d'enseignement se compose de deux disciplines à suivre à l'université durant l'année de DNSPM3 (une par semestre), à choisir dans une liste mise à jour chaque année. Il est conseillé de suivre les cours magistraux de Licence 2 en auditeur libre au cours de la 2ème année de DNSPM.

DEUXIÈME CYCLE

Diplôme conférant le grade de master

Référentiel de connaissances et compétences

Élaborer un projet artistique personnel

- Définir et promouvoir son profil artistique, être vecteur d'une expression artistique propre
- Développer son esprit créatif par l'invention, l'improvisation, la réécriture, l'arrangement, la création collective
- Concevoir et organiser le déroulement d'une présentation ou performance publique
- Tenir un rôle actif dans le fonctionnement d'un collectif

Maîtriser un répertoire très large dans la diversité de l'exercice professionnel

- Disposer d'outils techniques au service de l'expression musicale
 - Maîtriser une technique instrumentale ou vocale de très haut niveau dans l'ensemble des paramètres sonores
 - Maîtriser les techniques spécifiques à chaque style de jeu dans son champ disciplinaire
 - Connaître les notions élémentaires de la facture de son instrument ou la physiologie de sa voix
- Disposer de connaissances culturelles
 - Disposer d'une culture approfondie de son répertoire (y compris le répertoire contemporain)
 - Disposer d'une culture générale permettant notamment de situer les œuvres dans leur contexte esthétique
 - S'ouvrir à d'autres champs musicaux écrits ou improvisés
- S'adapter à la diversité du monde professionnel, aux exigences d'un chef, d'un ensemble ou d'un projet

Pratiquer la recherche

- Mener une recherche à partir d'une réflexion problématisée
- Prendre appui sur une méthodologie pertinente au regard du thème travaillé
- Sélectionner et utiliser à bon escient des ressources documentaires en lien avec le sujet traité
- Rendre compte des résultats de sa recherche à l'écrit et à l'oral, dans un registre de langue soutenu

Se repérer dans la structuration du monde professionnel et appréhender son évolution

- Connaître les principes élémentaires du droit du travail, y compris en matière de comportement non discriminatoire, du droit d'auteur et droits voisins. Appréhender les règles de sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP)
- Connaître les principes de fonctionnement des ensembles permanents ou non permanents
- Connaître le fonctionnement du régime de l'intermittence
- Comprendre l'évolution des politiques publiques du spectacle et s'adapter à la diversité des lieux d'exercice
- S'adapter aux évolutions esthétiques
- Utiliser les nouvelles technologies

Gérer sa résistance et prévenir les pathologies

- Préserver son intégrité physique, en particulier connaître les bases des TMS (troubles musculo-squelettiques), et exercer sa vigilance sur la posture corporelle
- Prévenir les troubles auditifs
- Comprendre les mécanismes de l'émotivité et gérer son trac

S'exprimer dans au moins une langue étrangère au niveau B2 (CECRL)

- Comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, notamment une discussion technique dans sa spécialité.
- Communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un interlocuteur natif ne comportera de tension ni pour vous ni pour l'autre.
- S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande quantité de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes solutions.

Conditions d'admission

Les étudiants titulaires du DNSPM délivré par le CNSMD de Lyon sont admis directement en deuxième cycle, sous réserve d'avoir validé un projet de master auprès de l'équipe pédagogique et d'avoir obtenu un minimum de 12/20 aux notes de contrôle continu (aux semestres 4 et 5) de la discipline principale (cf article I.1.2.1 du règlement des études). A défaut, ils sont autorisés à se présenter au concours.

L'entrée dans le 2^e cycle se fait par voie de concours pour les candidats titulaires d'un DNSPM ou d'une licence (bachelor) dans la discipline concernée. Les épreuves ne sont pas publiques. Il est d'abord procédé à une première sélection des candidats sur dossier. Les candidats retenus après cette sélection doivent ensuite se présenter à une épreuve d'admission devant jury, dont les modalités sont définies chaque année par le directeur.

L'épreuve d'admission comporte :

- l'interprétation d'un programme libre d'environ 20'. Une partie de ce programme doit être en relation avec le projet de master. Ce programme comporte l'usage de 3 langues différentes dont le français.
- une épreuve de formation musicale comprenant un écrit et un oral (déchiffrage)
- un cours / entretien d'environ un quart d'heure avec l'un des professeurs de chant du CNSMDL et un membre du jury
- la lecture devant le jury d'un court texte en français

Cette épreuve est suivie d'un second entretien du candidat avec le jury portant sur son projet de recherche.

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de deux ans. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement. Celles-ci suivent une organisation par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis (voir grille).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

- discipline principale :
 - cours avec le professeur de chant
 - et cours avec le professeur associé chef de chant
- séminaires, master-classes et projets d'ensemble (dont diction)

UE 2 : unité d'enseignement de la discipline associée à la discipline principale

- Travail scénique
- mémoire de recherche (suivi du)
- 4 semestres de disciplines de culture, au choix chaque année parmi les disciplines : Analyse appliquée / Analyse XX^e et XXI^e siècles / Ars Musica / Art et civilisation / Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture musicale / Ethnomusicologie / Histoire de la Musique / en master 1 uniquement : une discipline du Master de Lyon 2 choisie en concertation avec les enseignants

UE 3 : unité d'enseignement des compétences associées

- aspects pratiques du métier (conférences)
- langue vivante (2 semestres) au choix de l'étudiant : la même qu'en 1^{er} cycle ou une autre
- méthodologie appliquée à l'objet de recherche (semestres 1 et 2)

Sanction des études

Le 2^e cycle est sanctionné par le Diplôme de second cycle conférant le grade de Master, délivré aux étudiants, dans les conditions fixées aux articles du règlement des études. Il correspond à l'acquisition de 120 ECTS.

CURSUS DNSPM instrumentiste-chanteur, option CHANT

enseignements	nb d'heures moyen par semaine	points ECTS	enseignements	nb d'heures moyen par semaine	points ECTS	enseignements	nb d'heures moyen par semaine	points ECTS
1^{er} semestre			3^e semestre			5^e semestre		
Discipline principale chant	1,5	7,5	Discipline principale chant	1,5	6	Discipline principale chant	1,5	9
Discipline principale chef de chant	1,5	4	Discipline principale chef de chant	1,5	4	Discipline principale chef de chant	1,5	6,5
Musique d'ensemble	1,5	2	Musique d'ensemble	1	2	Musique d'ensemble	1	2
Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
Musique ancienne avec chef de chant	0,75	2						
Déchiffrage	0,5	1	Déchiffrage	0,5	1			
Formation musicale / Initiation à l'analyse /Validation par Bilan Culture	2,5	4	Formation musicale / Initiation à l'analyse /Validation par Bilan Culture	2,5	3			
Piano complémentaire	0,75	1	Piano complémentaire	0,75	1	Piano complémentaire	0,75	1
travail scénique	2,5	4	travail scénique	2,5	4	travail scénique	2,5	4
Travail corporel	1	1	Travail corporel	1	1	Travail corporel	1	1
Sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
atelier d'improvisation	0,5	0,5	Culture (discipline auxiliaire)	2	3	Culture (discipline auxiliaire)	2	3
Langue vivante (a)	1,5	1,5	Langue vivante (a)	1,5	1,5			
			Matière au choix (c) ou parcours DE*	2	2	Matière au choix (c) ou parcours DE*	2	2
Totaux	16	30	Totaux	18	30	Totaux	13	30
2^e semestre			4^e semestre			6^e semestre		
Discipline principale chant	1,5	7,5	Discipline principale chant	1,5	6	Discipline principale chant	1,5	7
Discipline principale chef de chant	1,5	6	Discipline principale chef de chant	1,5	4	Discipline principale chef de chant	1,5	4,5
Musique d'ensemble	1,5	2	Musique d'ensemble	1	2	Musique d'ensemble	1	2
Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
						Examen disc. principale fin de 1er cycle	-	4
Déchiffrage	0,5	1	Déchiffrage	0,5	1			
Formation musicale / Initiation à l'analyse /Validation par Bilan Culture	2,5	4	Formation musicale / Initiation à l'analyse /Validation par Bilan Culture	2,5	3			
Piano complémentaire	0,75	1	Piano complémentaire	0,75	1	Piano complémentaire	0,75	1
travail scénique	2,5	4	travail scénique	2,5	4	travail scénique	2,5	4
Travail corporel	1	1	Travail corporel	1	1	Travail corporel	1	1
Sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
atelier d'improvisation	0,5	0,5	Culture (discipline auxiliaire)	2	3	Culture (discipline auxiliaire)	2	3
Langue vivante (a)	1,5	1,5	Langue vivante (a)	1,5	1,5			
			Matière au choix (c) ou parcours DE*	2	2	Matière au choix (c) ou parcours DE*	2	2
Totaux	15	30	Totaux	18	30	Totaux	13	30

(a) A choisir parmi les matières suivantes : Anglais, Allemand, Italien

(b) A choisir parmi les matières suivantes : Analyse appliquée / Analyse XXe et XXIe siècles / Ars Musica / Art et civilisation/ Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture musicale / Ethnomusicologie / Histoire de la Musique

(c) A choisir parmi les matières suivantes : toute matière enseignée au CNSMD ou dans les établissements partenaires du CHELS, hors cours individuel d'une matière principale

CURSUS 2e cycle supérieur musicien-interprète CHANT - grade MASTER

enseignements	nb moyen heures enseign./semaine	ECTS	enseignements	nb d'heures moyen par semaine	points ECTS
1^{er} semestre			3^e semestre		
Discipline principale chant	1,5	9,5	Discipline principale chant	1,5	10,5
Discipline principale chef de chant	1,5	7	Discipline principale chef de chant	1,5	8
Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
Travail scénique	1,5	2	Travail scénique	1,5	2
mémoire de recherche	0,5	5	mémoire de recherche	0,5	5
Culture (discipline auxiliaire)	2	3	Culture (discipline auxiliaire)	2	3
Langue vivante (b)	1,5	1,5			
Aspects pratiques du métier	0,5	0,5	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
Méthodologie appliquée (séminaires)	0,25	0,5			
Totaux	10	30	Totaux	8	30
2^e semestre			4^e semestre		
Discipline principale chant	1,5	9,5	Discipline principale chant	1,5	10,5
Discipline principale chef de chant	1,5	7	Discipline principale chef de chant	1,5	8
Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
Travail scénique	1,5	2	Travail scénique	1,5	2
mémoire de recherche	0,5	5	mémoire de recherche	0,5	5
Culture (discipline auxiliaire)	2	3	Culture (discipline auxiliaire)	2	3
Langue vivante (b)	1,5	1,5			
Aspects pratiques du métier	0,5	0,5	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
Méthodologie appliquée (rv individuel)	0,25	0,5			
Totaux	10	30	Totaux	8	30

(a) A choisir parmi les matières suivantes : Analyse appliquée / Analyse XXe et XXIe siècles / Ars Musica / Art et civilisation/ Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture / Ethnomusicologie / Histoire de la Musique ou une autre discipline en lien avec le sujet de recherche. Le choix se détermine au moment de la validation du projet de recherche en février du DNSPM3 et en septembre pour les entrées directes en Master.

(b) A choisir parmi : Anglais, Allemand, Italien